



Une action stop aux crottes : Coup de Gueule du CCJ !

Le conseil communal des jeunes a décidé de lancer une campagne de sensibilisation contre les crottes de chien qui jonchent les trottoirs et espaces verts de la commune. **Ils ont réalisé, en collaboration avec les animatrices du périscolaire, 9 affiches reproduites en 40 exemplaires** et placardées le samedi 10 avril un peu partout dans Buhl avec une attention appuyée dans le centre du village : devant le cabinet médical, le monument aux morts, la mairie, les écoles, le terrain de pétanque, l'arrêt de bus, la caserne des pompiers... mais également dans les quartiers : Burgmatten, Parc de la vallée, porte de Buhl, zone carrière, zone collège. Des affiches supplémentaires sont disponibles en Mairie à la disposition des habitants qui souhaiteraient en mettre devant chez eux.

Le Maire, qui espère comme les jeunes que cette action rappellera le civisme dont chacun doit faire preuve, a également remis à jour l'arrêté municipal sur les déjections canines en y rajoutant le montant de l'infraction encourue qui est de 68€.

Pour rappel, 10 bornes de distributeurs de sacs (sanichien) sont réparties sur toute la ville et ce sont 1000 sacs qui y sont mis par mois.

Voici la liste des 10 emplacements :

- Pont rue du Florival / rue de la Scierie
- Tilleul rue du Florival
- Monument aux Morts
- Parking salle de Gymnastique
- Rue de l'Eglise / Rue de la Forêt
- Stade - rue de la Fabrique (Boite aux lettres de la Poste)
- Quartier Burgmatten – rue de la Fabrique
- Placette Burgmatten
- Placette Fernand Flieg
- Rue du Neubruck
(en face du container à verre)

33^e
Journée
Citoyenne
BUHL



Nouveaux agents

Emilie LUSTENBERGER

Directrice Générale des Services

Elle prend ses fonctions le 3 mai 2021 et succède à Marine Ponsard. Avec des origines buhloises, cette jeune femme dynamique et motivée, auparavant Responsable des Ressources Humaines de la commune de Sausheim, est heureuse d'arriver dans notre collectivité et de se mettre, au côté des élus et des agents, au service de ses habitants.

Sylvie SOMMEREISEN

Affaires administratives et domaniales

Elle remplace Michel Peter parti à la retraite le 23 avril. Elle est en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme mais également de divers dossiers en lien avec l'administration générale de la commune.

Subventions vélos électriques et installations photovoltaïques



Le conseil municipal a voté le principe d'une subvention de :

- 150 euros pour les vélos électriques,
- 200 € pour un chauffe-eau solaire individuel,
- 500 € pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en auto consommation ou/et revente du surplus.

Les dossiers de subventions sont disponibles à l'accueil de la Mairie ou téléchargeables sur le site internet.



Expression du Groupe «Agir pour Buhl»

La loi permet aux élus d'opposition de s'exprimer dans les publications municipales (article 2121-27-1 du Code général des collectivités locales). C'est pourquoi, la municipalité nous a octroyé un quart de page de 1700 signes sur les 6 pages annoncées pour ce bulletin. C'est-à-dire, bien loin d'un partage proportionnel au nombre de voix obtenues (40 %) ou au nombre d'élus (4 sur 23). En conséquence, il nous est difficile de vous exposer ici avec clarté et nuances notre position sur le budget de la Commune qui se résume brièvement ainsi :

- Satisfaction : la municipalité reconnaît enfin publiquement la situation financière préoccupante (endettement, ...) qui a incité les services préfectoraux à exiger de la Commune des mesures de redressement (« réseau d'alerte »). Nos élus en avaient eux-mêmes averti inlassablement la municipalité sortante qui a nié cette situation allant jusqu'à les traiter de menteurs ...
- Déception : l'aveu de cette inquiétante situation ne suffit pas s'il n'est suivi de choix résolus et concrets. Ainsi, si la renégociation des taux d'intérêts de certains emprunts va dans le bon sens, d'autres choix budgétaires ne nous semblent pas judicieux. Pour améliorer les finances, les 11000 € de recettes supplémentaires provenant de l'augmentation de la taxe foncière auraient dû servir à des opérations de réduction des charges de la dette. Hélas, ces recettes fiscales supplémentaires sont englouties dans des dépenses ni utiles ni nécessaires, par exemple : l'augmentation de 5100 € des dépenses de communication et les 5360 € pour payer l'augmentation des indemnités du maire et des adjoints (déjà augmentées l'année dernière). Nous voilà arrivés au bout du quart de page alloué.

Pour des explications plus précises, nous vous invitons à lire nos analyses et propositions sur notre blog : www.agirpourbuhl2020.blogspot.com ou sur Facebook : «AGIR POUR BUHL»

Bien cordialement, vos élus au Conseil municipal :

F. KOHLER, G. ZANDONELLA et C. FEDRY



+ d'infos !

Le traditionnel **Marché aux Fleurs se tiendra le samedi 15 Mai 2021** de 7h30 à 13h. Les prix et diplômes des lauréats des maisons fleuries 2020 seront envoyés directement à chacun en l'absence de remise officielle possible.

« **Le Petit Montmartre Buhlois** » devrait se tenir les 5 et 6 juin. Nous sommes en attente des dispositions sanitaires à venir pour décider du maintien ou non de la manifestation.

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021 (Bureau de vote 1 déplacé à la salle de Gymnastique - Bureau de vote 2 au au Cercle).

Nous recherchons des bénévoles pour la tenue des bureaux de vote : vous êtes intéressés ? Contactez Céline au 03 89 62 15 95 / demographie@ville-buhl.fr

Ligue contre le Cancer : depuis plusieurs années, les habitants de notre commune contribuent généreusement à la quête annuelle de la Ligue contre le Cancer dans le Haut-Rhin. Pour cette année 2021, la quête à domicile pourra être à nouveau organisée et aura lieu de juin à septembre 2021.



Buhl
d'infos

Chères Buhloises, chers Buhlois,

Vous nous avez accordé **votre confiance** lors des élections municipales en 2020 et nous nous sommes engagés sur un programme de réalisations pendant la durée du mandat.

Malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire et les confinements à répétition nous avons eu cesse de travailler pour maintenir au mieux le fonctionnement des services, en particulier pour **les écoles et le périscolaire**.

Nous travaillons aussi quotidiennement à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris avec l'équipe **«Ensemble créons notre futur»**.

Attendu par beaucoup d'entre vous, je suis heureux de vous annoncer que les travaux du **pont de la rue du Cordonnier** seront réalisés cette année. De même nous allons démarrer les études pour la réalisation du **plateau sportif** près des écoles, qui sera opérationnel en 2022.

En matière de développement durable, nous avons institué les aides à l'achat de vélos électriques et à l'installation de panneaux solaires chez les particuliers. Malgré un budget contraint, nous poursuivons les travaux de voirie et d'éclairage public. Sur ce point nous menons une réflexion afin de trouver la meilleure solution possible afin de réduire l'éclairage nocturne sans plonger la ville dans l'obscurité totale.

Au plus fort de la crise sanitaire, nous avons essayé de maintenir, voire de **renforcer les solidarités** : nos anciens ont été soutenus pendant les confinements, nos jeunes ont pu proposer cette belle opération des fenêtres de Noël, le CCAS a aidé et soutenu ceux qui en avaient besoin, et nous avons tous ensemble soutenus notre commerce local.

Nous espérons, d'ici la fin de l'année, pouvoir vous présenter un projet de développement pour l'accueil de nos aînés, à l'aire Mathias.

Nous venons de voter le budget primitif de 2021.

Vous en trouverez un aperçu illustré dans ces pages. Que contient-il outre les recettes et dépenses habituelles pour le bon fonctionnement de la commune et des travaux évoqués ci-dessus ?

Tout d'abord une meilleure maîtrise de la dette grâce aux renégociations avec les banques.

C'est peu, mais pas rien d'autant que ni en 2020, ni en 2021 nous ne souscrivons de nouveaux emprunts.

Ensuite, comme nous nous y étions engagé, **la fiscalité** évolue de manière mesurée : 2 % en 2020 et 2,5 % en 2021. Elle **reste inférieure** à ce qui se pratique dans des communes de taille similaire et en particulier au niveau de notre bassin de vie.

Cette évolution représente l'équivalent de 18€ par foyer pour l'année 2021 alors même que la suppression progressive de la Taxe d'habitation se traduit, en moyenne, pour chaque foyer de Buhl, à 630 €.

Aujourd'hui **nous sommes en capacité**, grâce à notre épargne, **de financer les travaux qui sont prévus au budget**.

Nous savons que les **finances de la commune restent fragiles**. Mais en un an à peine nous avons entrepris de les améliorer.

La poursuite des efforts entrepris devra continuer à être soutenue dans les prochaines années tout en maintenant notre niveau de service et un cadre de vie préservé tant apprécié par vous, chers concitoyens. Nous y travaillons.

La crise par laquelle passe notre Pays est totalement déroutante et les projections sont complexes pour tous. Néanmoins, je veux croire que nous allons voir **le bout du tunnel** ; je souhaite l'accélération de la campagne de vaccination ; j'espère la réouverture rapide des restaurants et le retour progressif à une vie associative et culturelle.

J'espère, Buhloises, Buhlois, pouvoir à nouveau vous rencontrer lors d'une manifestation ou d'un rassemblement festif, ces moments qui nous sont si chers et qui nous manquent tant.

Cordialement,
Votre Maire – Yves Coquelle



Yves Coquelle

Un budget 2021 réaliste et maîtrisé

Si le budget était ramené à 1000€, voilà sa répartition :

1000€

= 238€ + 762€

Investissement Fonctionnement

(voir "le budget c'est quoi ?" ci-contre)

La fiscalité c'est quoi ?

Ce sont les « **impôts locaux** » composés de quatre taxes : la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Aujourd'hui, la **taxe professionnelle** est prélevée au bénéfice de la communauté de commune. L'État est en phase de suppression de la **taxe d'habitation** et ne compense pas toujours, de manière complète les transferts imposés aux communes.

Pour faire évoluer ses recettes, la commune ne dispose donc plus que de la variation des taxes foncières. Ce taux, déterminé par le conseil municipal, s'applique à une base, référencé à la valeur de votre propriété si vous la louiez.

Le budget c'est quoi ?



C'est le document, qui **chaque année**, prévoit l'ensemble des **dépenses** et **recettes** de la commune. Il est voté par le **Conseil Municipal**.

Il est composé de deux parties :

- le **fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes qui permettent de faire **fonctionner l'administration** municipale (personnels, entretien des voies, réseaux, bâtiments, matériels, écoles et périscolaire, ...)

- l'**investissement** qui est la capacité, grâce à l'épargne, à l'emprunt, aux subventions et aux recettes du patrimoine de réaliser de **nouveaux travaux**.









Comment sont-ils utilisés ?

 211€ Ressources humaines, services généraux et techniques	 88€ Voirie et réseaux	 148€ Personnels écoles, animations et périscolaires
 63€ Bâtiments, terrains, espace vert (entretien et amortissement)	 154€ Assurances, fluides et fournitures	 104€ Remboursement de la dette
 73€ Cotisations diverses et indemnités	 21€ Etudes	 14€ Subventions
		 31€ Matériels et véhicules (entretien et investissement)

Quoi de neuf en 2021 ?

- Nous allons réaliser les travaux de **reconstruction du pont** de la rue du Cordonnier en partenariat avec le Service des Rivières de Haute Alsace.
- Nous allons entamer les études et les travaux préparatoires du **futur plateau sportif** près du groupe scolaire.
- Nous allons poursuivre les travaux de **réfection de la voirie** et de **l'éclairage public**.
- Nous allons finaliser les travaux du **Hugstein** en partenariat avec la ville de Guebwiller.
- Nous allons engager avec la CCRG, la réfection du réseau d'eau potable rue des Armagnacs et rue du Trottberg.

D'où proviennent-ils ?

 83€ De l'épargne (auto-financement)	 56€ De divers produits et remboursement	 0€ De l'emprunt	 480€ De la fiscalité
 115€ Des services (périscolaire) et du patrimoine (chasse, forêt, loyer)	 149€ De l'Etat	 68€ De taxes	 49€ De subventions